

sable. Il nous faut, bien entendu, nous incliner devant les décisions du Comité judiciaire, car rien ne nous servira d'en faire fi. Mais il me semble que notre Parlement a toute la compétence voulue, sans avoir recours aux provinces, pour faire insérer à notre constitution l'amendement qui lui donnerait sans restriction l'autorité qui lui manque aujourd'hui. Tout de même, je n'oublie pas que cette manière de procéder peut entraîner pour le pays plusieurs autres sujets de discorde et de désunion. A l'exemple de l'honorable député de Comox-Alberni, je suis d'avis que nous pourrions peut-être affronter ce problème urgent; en faisant la part des difficultés inhérentes à une mesure de ce genre, nous pourrions adopter une loi fédérale semblable à celle des pensions de vieillesse, rendant la chose facultative pour chaque province. J'ose dire que l'opinion publique de toutes les provinces, y compris la mienne, s'insurgerait contre toute tentative de la politique provinciale de mettre obstacle à une mesure d'intérêt national. En outre, les arrangements financiers à passer avec les provinces pourraient être assez avantageux, en fonctions d'autres obligations contractuelles, pour les induire à adhérer promptement à un plan fédéral.

On nous dit que c'est la province de Québec qui constitue la pierre d'achoppement. S'il faut nous en tenir à certaines opinions exprimées incidemment par nos hommes politiques provinciaux, l'Ontario se serait prononcé en faveur d'un plan d'assurance-chômage. Dans le Québec toutefois, l'opinion publique n'approuvera pas que le premier ministre de cette province s'oppose au plan, même au sens que je viens d'indiquer. Voici une déclaration de M. Charpentier, président de la Confédération des Travailleurs catholiques de la province de Québec:

Toutefois, la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada ne s'opposerait pas à ce que le gouvernement fédéral pût modifier cet hiver la constitution du pays pour qu'il organisât, sans plus de retard, l'assurance-chômage tripartite en notre pays.

Telle est l'opinion du chef du plus puissant groupe ouvrier de la province de Québec. On ne veut pas que l'opposition à un projet de modification à la constitution entrave, avec des restrictions contraires à la saine économie, dans ce qui paraît être à la lumière de l'expérience de la société moderne, l'unique moyen de procurer à la classe ouvrière quelque sécurité durant les époques de chômage.

Dans ma propre ville de Windsor—le ministre des Postes appuiera sans doute cette déclaration, faite sans préoccupation politique comme sans parti pris—it faut constater avec infiniment de peine que des ouvriers et des

[M. Martin.]

ouvrières en excellente santé, surtout dans nos usines d'automobiles, reçoivent des salaires nominalement insuffisants, semble-t-il, et incapables, dans l'ensemble d'une année, de maintenir un foyer dans notre pays où le niveau d'existence atteint les normes que nous avons nous-mêmes établies. Ces hommes sont sans emploi pendant quatre ou cinq mois de l'année. Aux foyers que j'ai visités je n'ai pu présenter de solution satisfaisante. Je suis convaincu qu'en ce qui concerne particulièrement nos industries secondaires de fortes agglomérations urbaines, la mise en vigueur d'un système d'assurance-chômage contribuerait grandement à résoudre ce problème, dont le ministre du Travail connaît aussi bien que moi sinon mieux toutes les ramifications. Loin de moi la pensée de comparer mes opinions aux siennes, mais je suis certain qu'il considère la question sur le plan national. En ma qualité de mandataire d'une circonscription où le chômage sévit beaucoup je lui dirai que l'opinion publique appuiera le gouvernement et le parlement qui prendront l'initiative ainsi présentée, ce qu'ils devraient faire à mon avis, et qu'elle désapprouvera tout politicien du Canada qui tentera de placer la cause de l'autonomie provinciale au-dessus de ce qui me semble être la bonne solution du problème le plus grave dans ses conséquences qu'ont à résoudre actuellement le Canada et tout l'univers.

M. J. R. MacNICOL (Davenport): Je suis heureux de prendre la parole pour appuyer la motion de l'honorable député de Comox-Alberni (M. Neill). Ce n'est pas la première fois que pareille résolution est présentée à la Chambre. Au cours des neuf années où j'ai siégé ici, elle a été proposée souvent et je me souviens d'avoir lu, avant d'être membre de la Chambre, qu'elle avait été proposée par l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Heaps). Elle a été souvent débattue ici et, après avoir été discutée pendant plusieurs années, la Chambre a fini par adopter un projet de loi sur l'assurance-chômage. J'aurai des commentaires à faire à ce sujet tout à l'heure.

En ce qui me regarde, je suis associé depuis longtemps à des milliers d'ouvriers. Je connais, comme je le dois, leurs problèmes. J'ai été avec eux aux heures de réjouissance et aux heures de tristesse et je ne connais pas de conjoncture où je compatis plus au sort de la moyenne des travailleurs que lorsqu'ils sont remerciés de leurs services. Ma longue fréquentation des ouvriers a fait de moi un tenant convaincu de l'assurance-chômage contributoire. Ma conviction résulte non seulement des rapports que j'ai eus avec eux mais aussi d'une étude très approfondie de la question et de l'application de plusieurs lois d'as-